

# ININFO

2 | 2022

LE MAGAZINE DE LA PRÉVENTION SUISSE DE LA CRIMINALITÉ

# PSC

## Dossier La criminalité dans le sport



### Chère lectrice, cher lecteur,



Pour beaucoup d'entre nous, le sport évoque le jeu et le divertissement, ou encore le mouvement. Au moins le mouvement des yeux, devant la télévision. Le sport met en haleine comme un roman policier. À tel point que le polar sportif vire parfois à l'affaire criminelle !

Depuis qu'a éclaté la première grande affaire de fraude aux paris sportifs en Suisse, nul n'ignore plus que les résultats d'un match peuvent être truqués en échange d'argent. À l'époque, différents joueurs et équipes de la Challenge League avaient touché de grosses sommes pour livrer des performances médiocres sur le terrain, générant ainsi de gros gains aux paris sportifs. Entre-temps, la société Sportradar a développé un dispositif d'alerte précoce permettant de détecter partout dans le monde les matches irréguliers, puis d'engager des poursuites en collaboration avec les autorités, comme l'explique Andreas Krannich.

Il est bien difficile d'imaginer le sport sans supporters. Pendant la pandémie, les matchs dans des stades vides ont montré que le charme était vite rompu, même à la télévision. Pour évoquer la culture des supporters, notre rédaction a interviewé Thomas Weber, qui travaille depuis dix ans dans l'encadrement préventif au sein du FC Saint-Gall. Il parle des moyens d'encourager le dialogue entre les supporters, la police, la politique et les autres parties prenantes.

La Police cantonale vaudoise dispose d'une cellule d'enquête pour lutter contre le dopage, dont le travail, selon son chef Daniel-René Pasche, ne se limite pas à scruter les poubelles et les conteneurs lors des courses cyclistes. Car, enrayer les dégâts causés par le dopage dans le monde entier suppose beaucoup d'expérience et une interaction entre la prévention, la thérapie et la poursuite pénale.

Dans son article, Stefan Leutert de fedpol traite du hooliganisme et de son encadrement juridique. Avec le système électronique Hoogan+, la Suisse s'est donné les moyens d'interdire l'accès aux stades à certaines personnes. L'auteur plaide pour une vaste panoplie de mesures avec des tâches clairement réparties entre les cantons, la Confédération et les particuliers.

David Lerch, chef de la sécurité de la National League de hockey sur glace, explique ce qui est entrepris pour rendre effective la tolérance zéro en matière d'engins pyrotechniques, de violence et de racisme et quelles sont les sanctions prévues. Il détaille aussi les mesures préventives prises pour permettre aux spectateurs de se sentir protégés et en sécurité, de façon qu'ils puissent se concentrer pleinement sur ce qui se passe sur la glace.

Enfin, l'article de Markus Pfisterer, responsable du secteur Violations de l'éthique chez Swiss Sport Integrity, revient sur la problématique du dopage. À noter que le portail de signalement en ligne de Swiss Sport Integrity permet de notifier les manquements, que ce soit sous forme d'agressions sexuelles, de lésions corporelles ou de dysfonctionnements au sein d'une organisation sportive.

Je vous souhaite une agréable lecture.

**Fabian Ilg**

Directeur de la Prévention Suisse de la Criminalité

## IMPRESSUM

### Editeur et commande

Prévention Suisse de la Criminalité  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
3001 Berne

Courriel : [info@skppsc.ch](mailto:info@skppsc.ch)  
tél. 031 511 00 09

**PSC INFO 2 | 2022** est téléchargeable en format PDF, à l'adresse : [www.skppsc.ch/skpinfo](http://www.skppsc.ch/skpinfo).

**PSC INFO 2 | 2022** paraît aussi en allemand et en italien.

Les contributions signées de leurs auteurs relèvent de leur responsabilité ; elles ne reflètent pas nécessairement l'opinion des rédacteurs et de l'éditeur.

<b>Responsable</b>	Chantal Billaud, directrice suppléante PSC
<b>Rédaction, interview</b>	Volker Wienecke, Berne
<b>Traduction</b>	<b>fr</b> ADC, Vevey <b>it</b> Annie Schirrmeyer, Massagno
<b>Mise en pages</b>	Weber & Partner, Berne
<b>Impression</b>	Länggass Druck SA, Berne
<b>Tirage</b>	fr: 300 ex.   all: 1350 ex.   it: 250 ex.
<b>Date de parution</b>	Numéro 2   2022, juillet 2022
© Prévention Suisse de la Criminalité PSC, Berne	

# La lutte contre le hooliganisme en Suisse

Le phénomène du hooliganisme n'est pas près de disparaître. Il est donc primordial de travailler sans relâche à en atténuer l'impact. Plusieurs instances s'épaulent pour mener cette lutte. Chacune d'elles a une mission bien précise. Stefan Leutert nous en livre ici les détails.



KEYSTONE/Michèle Limina

« Le phénomène du hooliganisme touche principalement le football et, dans une moindre mesure, le hockey sur glace. »

Les supporters sportifs sont pour la plupart pacifiques. Néanmoins, une minorité d'entre eux recherche la violence ou est prête à y recourir – surtout

en situation de provocation. Il est convenu d'utiliser le terme général de « hooligan » pour désigner ces supporters enclins à la violence, quand bien même les spécialistes distinguent plusieurs catégories.

La violence exercée par les hooligans implique avant tout le recours à la

force physique. S'y ajoute, selon le concordat sur les hooligans,<sup>1</sup> le transport et l'utilisation d'engins pyrotechniques dès lors que ceux-ci constituent une menace pour l'ordre public. Le phénomène du hooliganisme touche principalement le football et, dans une moindre mesure, le hockey sur glace.<sup>2</sup>

## 1 Compétence des cantons

L'article 57, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.) stipule que la Confédération et les cantons pourvoient à la sécurité du pays et à la protection de la population dans les limites de leurs compétences respectives. La tâche de faire respecter la sécurité et l'ordre publics est une compétence originelle des cantons.<sup>3</sup>

La Conférence des directrices et directeurs de justice et police (CCDJP) a créé le concordat sur les hooligans. L'ensemble des 26 cantons y a adhéré dans sa version première du 15 novembre 2007. La CCDJP n'étant pas satisfaite de ses effets, elle a adopté le 2 février 2012 une version révisée prévoyant un certain nombre de mesures renforcées. Le texte a recueilli l'accord de 24 cantons; Bâle-Ville et Bâle-Campagne n'y ont pas souscrit. Trois mesures préventives y sont prévues à l'égard des supporters violents: l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police et la garde à vue.

## Interdiction de périmètre

Le concordat sur les hooligans prévoit en son article 4 que toute personne qui, à l'occasion de manifestations sportives, a pris part de façon avérée à des actes de violence dirigés contre des personnes ou des objets peut être soumise pendant des périodes déterminées à une interdiction de pénétrer dans une zone clairement délimitée entourant l'endroit où se déroulent les

### Auteur

#### Stefan Leutert

Dr. jur., travaille à l'Office fédéral de la police fedpol, domaines Prévention de la criminalité et droit.



DR

1 Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (« Concordat contre le hooliganisme »); disponible à l'adresse: [www.kkjpd.ch](http://www.kkjpd.ch) → Thèmes → Hooliganisme

2 Voir sous: [www.fedpol.ch](http://www.fedpol.ch) → Sécurité → Violence lors de manifestations sportives → Chiffres actuels

3 Message du Conseil fédéral relatif à une nouvelle constitution fédérale, FF 1997 I 1



« Les supporters sportifs sont pour la plupart pacifiques. »

manifestations sportives (périmètre). Les cantons ont défini ces périmètres, et la Confédération en assure la publication sur Internet.<sup>4</sup>

Les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, uniquement parties prenantes de la version du concordat du 15 novembre 2007, sont soumis à des restrictions particulières s'agissant des interdictions de périmètre qu'ils prononcent. Celles-ci sont limitées au territoire de leurs cantons et leur durée ne doit pas dépasser un an. En revanche, tous les autres cantons, qui eux ont adhéré à l'accord révisé du 2 février 2012, sont habilités à prononcer des interdictions de périmètre valables dans toute la Suisse et pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans.

### Obligation de se présenter à la police

Selon l'article 6 du concordat sur les hooligans, une personne peut être obligée de se présenter à un poste de police à des heures précises pendant un match de football ou de hockey sur glace. Dans la version première du concordat (celle qui continue de faire foi pour les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne), cette mesure était conçue pour répondre au degré de gravité pour le cas où l'interdiction de périmètre prononcée à l'égard d'une personne ne permet pas d'obtenir l'effet souhaité de mise à distance. La version révisée du concordat autorise, si l'acte de violence commis est d'une certaine gravité, à ordonner directement, à titre de première mesure, une obligation de se présenter à la police.

### Garde à vue

En vertu de l'article 8 du concordat, une garde à vue peut être prononcée contre une personne si cette mesure est le seul moyen de l'empêcher de commettre des actes de violence graves lors d'une manifestation sportive. Il s'agit d'une mesure préventive conçue comme une mise à distance, à ne pas confondre avec la garde à vue prévue pour les

personnes prises en flagrant délit. Le concordat prévoit qu'elle doit prendre fin au plus tard après 24 heures. Puisqu'il s'agit d'une restriction d'un droit fondamental, elle doit être proportionnée au cas par cas au but visé;<sup>5</sup> c'est la raison pour laquelle cette mesure n'est que très rarement appliquée.

### Régime de l'autorisation assorti d'obligations

En plus des mesures préventives pouvant être appliquées à l'encontre d'individus violents, le concordat sur les hooligans dans sa version révisée instaure à l'article 3a la nécessité de soumettre au régime de l'autorisation les clubs de Super League en football et de National League en hockey sur glace. Un régime que l'autorité peut assortir d'obligations. Figurent parmi ces dernières les mesures d'ordre architectonique et technique, l'engagement de ressources humaines ou autres par l'organisateur, des règles concernant la vente de billets, la vente de boissons alcooliques ou encore les formalités relatives au contrôle des accès. L'autorité peut notamment décider des modalités régissant l'arrivée et le départ des supporters du club visiteur et les conditions d'admission au stade.

Le but de l'introduction du régime de l'autorisation n'est pas de nuire à l'exercice normal des matchs ou d'interdire le déroulement des matchs particulièrement problématiques. Il s'agit bien plutôt de fournir aux autorités un instrument adéquat pour conditionner l'octroi de l'autorisation d'organiser un match au fait que le club entreprend tout ce qu'on est en droit d'attendre de lui pour garantir la sécurité ou pour faciliter la tâche de la police.

### 2 Tâche de la Confédération

Se fondant sur l'article 57 Cst., fedpol exploite plusieurs systèmes d'information policière, et notamment HOOGAN, lequel repose sur l'article 24a LMSI.<sup>6</sup> Ce dispositif permet de recenser les interdictions de stade et de périmètre, les obligations de se présenter, les

gardes à vue et les interdictions de se rendre dans un pays donné. Peuvent le consulter fedpol, les instances policières des cantons et l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF).

Un instrument spécial, développé par fedpol, est le système Hoogan+. Ce dernier sert à vérifier, à l'entrée du stade, si une personne est enregistrée dans le système d'information électronique HOOGAN, c'est-à-dire si elle fait actuellement l'objet d'une mesure. Ainsi, lors des matches à domicile du club de hockey sur glace *EV Zug*, il est demandé à tous les supporters invités de présenter une pièce d'identité et il est vérifié si la personne est enregistrée dans HOOGAN. Les données HOOGAN nécessaires à cet effet sont mises temporairement à disposition par fedpol sous forme cryptée.<sup>7</sup> Le système fonctionne parfaitement sur le plan technique et a un effet dissuasif important.

En son article 54, la Constitution fédérale stipule que les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération. En vertu de l'article 24c LMSI, la Confédération (fedpol) peut imposer des restrictions de sortie aux supporters violents et leur interdire de se rendre à l'étranger pour assister à des manifestations sportives. En contrepartie, pour ainsi dire, la Confédération (Secrétariat d'État aux migrations, SEM) peut, en vertu de l'art. 67, al. 2, let. a, de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI),<sup>8</sup> prononcer des interdictions d'entrée à l'encontre de supporters enclins à la violence et empêcher ainsi les supporters étrangers de venir en Suisse. Dans la pratique, ces deux instruments sont utilisés en fonction de la situation.

La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services

<sup>4</sup> www.rayonverbot.ch

<sup>5</sup> Voir art. 36 Cst.

<sup>6</sup> Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure, RS 120

<sup>7</sup> Voir art. 24a, al. 8, LMSI

<sup>8</sup> Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, RS 142.20

lors de matches de football et autres manifestations sportives<sup>9</sup> énonce à l'article 11 que les parties prenantes – et donc la Confédération suisse – doivent désigner un Point national d'information football (PNIF) de nature policière. Celui-ci fait office de point de contact unique pour l'échange international d'informations policières concernant la violence lors de manifestations sportives. En Suisse, la responsabilité du PNIF incombe à fedpol.

### 3 Tâche du privé

Si la police est responsable de la sécurité dans l'espace public, c'est au détenteur du droit de domicile (exploitant du stade/club sportif) qu'il incombe d'écarter les dangers dans le domaine

<sup>9</sup> RS 0.415.31

privé. Il doit, par exemple, inspecter les locaux du stade avant les matches afin de repérer les objets dangereux cachés, séparer les secteurs de supporters et effectuer des contrôles à l'entrée.

Les interdictions de stade et leur champ d'application sont régis par le droit privé. Elles découlent du droit de domicile d'un club en tant que propriétaire/locataire de l'enceinte du stade ou organisateur du match. Une interdiction de stade nationale peut également être appliquée en s'appuyant sur le droit des associations. Les clubs de football et de hockey sur glace prononcent des interdictions de stade nationales d'une durée pouvant aller jusqu'à trois ans, voire plus dans des cas extrêmes. En vertu d'un accord entre les fédérations suisses de football et de hockey sur

glace, les interdictions de stade s'appliquent simultanément aux deux disciplines sportives.

### 4 Appréciation

La répartition des rôles et des responsabilités des différents acteurs de la sécurité lors de manifestations sportives est claire. Une comparaison internationale montre que la Suisse est bien équipée avec les dispositifs qu'elle a mis en place. Les moyens permettant de lutter efficacement contre le hooliganisme sont de deux ordres: premièrement, chaque acteur exploite au maximum les moyens dont il est doté, deuxièmement, les mesures prises par les différents acteurs doivent être bien coordonnées entre elles. S'engager sur ces deux fronts est une tâche permanente.

# Hockey sur glace : sécurité, protection et service pendant les matchs

Les supporters sportifs font régulièrement parler d'eux pour leurs actes de violence et leurs engins pyrotechniques. Dans le hockey sur glace, leur nombre est toutefois en recul constant. Pour l'accueil des spectateurs, les organisateurs ont mis en place un dispositif de sécurité comprenant des éléments préventifs aussi bien que répressifs. En voici un aperçu.

La commission Ordre et Sécurité (COS) est une instance regroupant des spécialistes issus des domaines de la sécurité et de la police. Elle est chargée de définir les axes stratégiques en matière de sécurité dans le hockey sur glace. Nous, ses membres, mettons tout en

œuvre pour que les spectateurs et spectatrices, les collaborateurs et collaboratrices, les arbitres et les officiels soient sûrs de trouver protection et bon accueil. Notre dispositif repose sur trois piliers: sécurité (protection et bien-être des personnes), protection

(prévention/limitation des actes de violence) et service (les personnes se sentent bienvenues et à l'aise). À noter que, indépendamment de l'objectif principal assigné à chacun de ces piliers, il existe toujours des recoupements entre les différentes mesures; elles sont aussi interdépendantes en termes d'impact, elles doivent être proportionnées et elles ne peuvent pas être conçues et mises en œuvre isolément. En matière de sécurité, il s'agit par exemple d'édicter des consignes sur la consommation d'alcool, l'infrastructure du stade, la surveillance vidéo et la planification

#### Auteur

##### David Lerch

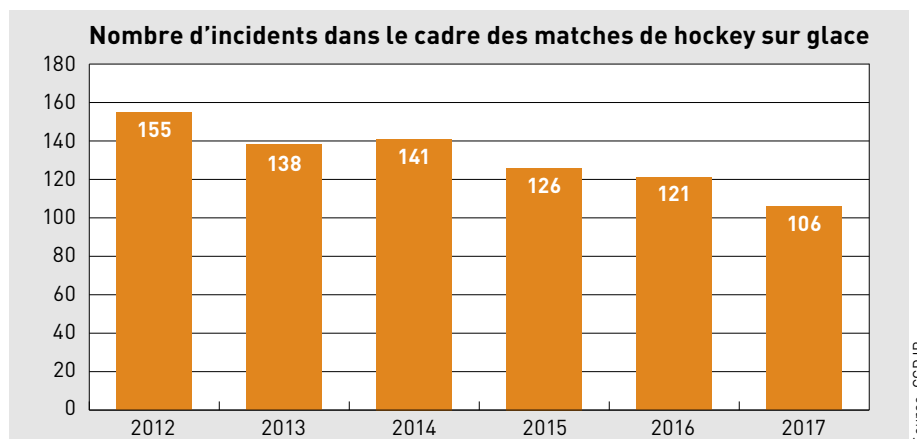
officier de police, a dirigé pendant plusieurs années la section Hooliganisme de fedpol. Depuis septembre 2021, il est chef de la sécurité auprès de la National League et président de la commission Ordre et Sécurité du hockey sur glace.



des urgences. Les mesures de protection, elles, comprennent le service d'ordre, les interdictions de stade et l'évaluation dynamique des risques. Quant au service, il consiste à mettre en place de bonnes possibilités de restauration, des installations sanitaires irréprochables, un dialogue institutionnalisé et des modalités pour l'accueil des spectateurs.

### **Tolérance zéro pour les engins pyrotechniques, la violence et le racisme**

En parallèle, nous appliquons une stratégie de tolérance zéro en matière de violence physique, d'utilisation d'engins pyrotechniques dans les stades et de racisme. Se fondant sur ces principes, la commission définit les règles du jeu pour les spectateurs de la Swiss League et de la National League, forme, sensibilise et soutient les responsables de la sécurité des clubs et intervient lorsque les règles ne sont pas respectées. De la même manière que les matchs obéissent à des règles dont le non-respect est sanctionné, il existe aussi des règlements pour les spectateurs et des consignes techniques de sécurité pour les clubs. Le sport, et en particulier le hockey, se nourrit d'émotions. Ainsi, la provocation sur la glace comme dans les tribunes fait partie du jeu. Les manifestations sportives sont le reflet de la société. Sachant que plus de deux millions de personnes assistent chaque saison aux matchs de la National League, il n'est pas étonnant que des incidents continuent de se produire malgré les nombreuses mesures et les efforts déployés. Entre 2012 et 2017, le nombre d'incidents violents dans le cadre de matchs de hockey sur glace a toutefois baissé de manière significative (voir graphique). Le reporting GSLS, initié en 2018 par la Plateforme de coordination policière sport (PCPS), parvient à la même conclusion : alors qu'on dénombrait encore 65 épisodes violents lors de la saison 2018/2019, leur nombre avait passé à 56 lors de la saison 2019/2020.



«Entre 2012 et 2017, le nombre d'incidents violents dans le cadre des matchs de hockey sur glace a baissé de manière significative.»

En raison des mesures sanitaires prises pour lutter contre la pandémie, les deux dernières saisons ne sont pas représentatives.

### **Possibilité de sanctions**

Alors que les grands rassemblements de personnes sont à nouveau possibles, notre objectif est de faire en sorte que tous les spectateurs et spectatrices puissent assister aux matchs de hockey sur glace dans un environnement sûr et pacifique. Les consignes de la National League édictées à l'intention des clubs sont sans équivoque sur l'arsenal des sanctions prévues si les règles ne sont pas respectées. Avant le début de la saison, chaque club est tenu de présenter son dispositif de sécurité. Celui-ci, proportionné et ne négligeant aucun détail, doit permettre d'atteindre l'objectif visé. Le club hôte s'engage aussi à entreprendre tout ce qui est raisonnablement possible pour empêcher que des actes préjudiciables ne soient commis par ses supporters. Il est donc prévu que le service de sécurité accompagne les supporters lors des matchs à l'extérieur et épaulé le service local tout en jouant le rôle d'intermédiaire. Les clubs sont tenus de respecter toutes les mesures exigées pour assurer la sécurité, faute de quoi leur autorisation de jouer dans la ligue correspondante sera soumise à condition. Si le dispositif n'est pas respecté ou si le

règlement sous-jacent est enfreint, une plainte est déposée auprès du juge unique de Swiss Ice Hockey. Par exemple, lancer un gobelet sur un arbitre est suffisant pour faire l'objet d'une plainte contre le club dont le virage s'est servi de ce projectile. De même, en cas d'utilisation d'engins pyrotechniques, une procédure est engagée contre le club auprès du juge unique. Les sanctions envisageables à l'encontre d'un club vont de l'amende au retrait du titre, en passant par la défaite par forfait ou l'exclusion de la compétition. Les sanctions peuvent aussi toucher des individus ; y figurent l'avertissement oral ou écrit, l'interdiction de stade à l'échelle nationale, valable aussi bien pour les matchs de hockey sur glace que pour les matchs de football, ou encore l'interdiction de stade à l'échelle locale. Il convient de souligner la finalité de la mesure : une interdiction de stade, par exemple, a toujours un but préventif et non punitif. Il s'agit avant tout de protéger les prochaines rencontres en excluant les personnes qui ne respectent pas les règles. Afin de prévenir les incidents violents et l'utilisation d'engins pyrotechniques, nous appliquons en outre le principe du modèle en cascade : avant chaque match, une évaluation individuelle de la situation est faite, suivie si nécessaire de certaines interdictions (chorégraphie, etc.) prononcées à l'encontre d'un groupe de visiteurs dès



« La provocation fait partie du jeu, sur la glace comme dans les tribunes. »

lors que des incidents sont survenus lors des derniers matches ; un contrôle d'identité peut aussi être imposé à l'entrée du stade. Si toutes ces mesures n'aboutissent pas à une amélioration de la situation, il est possible en dernier recours de boucler entièrement tout un secteur visiteurs.

### Approche commune

D'une manière générale, nos efforts portent avant tout sur le volet prévention. Chaque match fait l'objet d'une évaluation dynamique de la situation, ce qui implique un dialogue avec tous les partenaires. Le plan d'action est établi en se fondant sur nos propres expériences, sur les informations dont dispose la police, les délégués des supporters ou les entreprises de transport, et sur notre propre analyse. La plupart du temps, les supporters sont accompagnés de leurs délégués qui font office d'intermédiaires entre le club local et les supporters visiteurs. Pendant l'opération, l'accent est mis sur le dialogue ; les contrôles d'accès, par exemple, sont effectués de manière systématique mais amicale. De plus, tous les stades sont équipés d'un système de

vidéosurveillance à haute résolution, qui est utilisé aussi bien pour la gestion que pour l'identification des auteurs de troubles. L'aspect central de notre travail repose sur une approche commune intégrale et l'échange permanent avec toutes les parties concernées (supporters, police, clubs locaux et visiteurs, entreprises de transport, etc.). Nous travaillons également en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes au niveau national. Des échanges réguliers ont lieu entre la commission Ordre et Sécurité, la Plateforme de coordination policière sport et d'autres instances officielles. Le puzzle mis en place pour assurer la sécurité et favoriser un esprit pacifique ne serait pas complet sans l'implication de l'organisation faîtière des coaches de supporters du hockey sur glace *Fanmanagement*. Son action à caractère préventif consiste à s'entremettre entre la Ligue nationale et les délégués des supporters des clubs. L'équipe de *Fanmanagement*, épaulée par les délégués locaux, fait en sorte que les supporters aient la possibilité d'entrer en contact avec la ligue ou le club, de tirer leurs questions au clair et d'exprimer ce qui

leur tient à cœur. En parallèle, l'équipe et les délégués représentent les intérêts de la ligue et des clubs, assurent le contact avec les supporters et s'investissent en faveur d'une culture positive des supporters.

### Conclusion

Les matchs de hockey sur glace attirent une foule de spectateurs venus vivre des moments vibrants et chargés d'émotions. Notre objectif est d'encadrer ces rencontres de façon que les matches puissent être appréciés en toute sécurité avec le sentiment d'être les bienvenus. Les tensions et les réactions émotionnelles font partie du jeu. Ce qui importe, c'est la question de la démarche à adopter pour prévenir ou du moins limiter les incidents violents et faire preuve de professionnalisme. En hockey sur glace, la réponse à apporter réside dans une stratégie de sécurité claire et adéquate regroupant des aspects préventifs aussi bien que répressifs, dans le dialogue avec toutes les parties prenantes et dans une intervention cohérente et aussi uniforme que possible dès lors que les règles du jeu ne sont pas respectées.



# Quelles nouvelles de nos hooligans, Monsieur Weber ?

*Fanarbeit St. Gallen* est une organisation indépendante dont le mandat consiste à encadrer les supporters du FC St-Gall, afin de favoriser le dialogue et la mise en réseau entre ces derniers, leurs responsables, le club, la police, les politiques et les autres parties prenantes. Son responsable, Thomas Weber, est présent depuis le début. Nous avons recueilli ses propos.

**Monsieur Weber, tout d'abord nous vous remercions d'avoir accepté de répondre à nos questions. Fanarbeit St. Gallen a été fondé il y a dix ans. Qu'est-ce qui a changé depuis ? Y a-t-il encore des problèmes notables avec les hooligans ?**

Il n'y a presque plus d'affrontements violents à l'intérieur du stade ni dans ses alentours immédiats. Les heurts entre groupes de supporters ont changé de nature, ils ne sont plus focalisés sur le jour du match.

**Est-ce un effet de l'encadrement ?**

**Les échanges de coups ont lieu ailleurs ? Comment faut-il le comprendre ?**

Je crois qu'il s'agit d'une évolution générale, qui n'est même pas nécessairement un effet de l'encadrement à lui seul, mais résulte de l'interaction entre différentes institutions. L'encadrement y est pour quelque chose, la culture des supporters aussi. Celle qui règne aujourd'hui ne se caractérise plus par une propension à la violence mais par la créativité et le soutien à son équipe manifesté par des clameurs. La culture des supporters a changé au cours des dernières décennies.

**Une évolution très positive, donc.**

Oui, d'ailleurs les chiffres le confirment. Dans les enquêtes menées auprès des supporters, le sentiment de sécurité



Thomas Weber, responsable de Fanarbeit St. Gallen

dans les stades est majoritairement considéré comme élevé à très élevé, si bien que plus de 90% des personnes interrogées déclarent se sentir bien et en sécurité. Et les actes de violence sont stables à un niveau très bas, surtout en comparaison avec d'autres manifestations. Il est toujours difficile de retenir un critère pour faire parler les chiffres. Si on considère les interventions sanitaires ou les plaintes pour

lésions corporelles, nous sommes à un niveau très bas! En comparaison avec la Fête fédérale de lutte et les jeux alpestres ou d'autres fêtes populaires, le nombre d'interventions sanitaires est sans commune mesure.

**Le milieu de la lutte serait donc beaucoup plus violent que celui du football ?**

Non, rien ne permet de le penser ni de conclure que la violence y est massivement présente.

**Je poserai alors la question directement : si le degré de violence est aussi bas, quelle est la raison d'être de l'encadrement des supporters ? N'est-il pas conçu pour empêcher les supporters enclins à la violence de passer à l'acte ? Est-il encore nécessaire ?**

Sa tâche première est de faire de la prévention au sens large, de déployer une action préventive dans différents domaines, comme le racisme et la discrimination, les comportements addictifs, la violence ou le vandalisme. Cela inclut des offres de conseil accessibles au plus grand nombre pour les problèmes se présentant en dehors de la sphère du football, dans la famille, au travail ou à l'école. Il s'agit naturellement aussi de pérenniser des situations qui sont bonnes. Ces processus ne sont jamais terminés.

**Et comment faites-vous ?**

L'encadrement des supporters est une approche purement préventive. La violence physique en est un élément. Il s'agit plus généralement de traiter les conflits, de créer une culture tenant compte des préoccupations des supporters – dont les groupes sont dès lors considérés comme des partenaires – afin de s'appuyer sur une base durable. Nous misons sur la communication, à savoir le contact permanent avec tous les autres acteurs, la police, les CFF, les clubs. Il y a une évaluation en continu de la nécessité d'intervenir, même pour les plus petits détails organisationnels. Tout ceci pour parvenir à une culture favorisant la désescalade.



Claudio Thoma/freshfocus

« Il n'y a presque plus d'affrontements violents à l'intérieur du stade ni dans ses alentours immédiats. »

### **Ce dispositif prévoit-il des tables rondes ?**

Nous avons institué un échange opérationnel mensuel avec la police et la sécurité du FC Saint-Gall, une rencontre semestrielle à l'échelon politique, à laquelle participent la ville, l'association faîtière des supporters, les CFF et le ministère public. En cas de besoin, il est toujours possible de convoquer des tables rondes à court terme. Tout cela est institutionnalisé.

### **Pouvez-vous citer un exemple de collaboration réussie ?**

Cela remonte à un certain temps déjà, mais c'est une bonne illustration : la gare de Winkeln, porte d'entrée des

supporters visiteurs, constituait un point névralgique à proximité du stade autour duquel se produisaient toujours des affrontements plus ou moins importants entre certains groupes de supporters. Nous avons alors examiné la situation avec les représentants des supporters, la police et, ponctuellement, les CFF, afin de déterminer ce qui pouvait être changé à cet endroit pour désamorcer la situation et éviter les provocations et les heurts. Quelle route d'accès fermer et à quel moment, comment sensibiliser les supporters pour qu'ils empruntent d'autres trajectoires, quel suivi réaliser en matière de communication pour éviter d'avoir un service d'ordre visible en tant

que tel ? Pour moi, c'est un cas exemplaire : on a un intérêt commun, on se réunit et on trouve assez rapidement une solution ; celle-ci perdure d'ailleurs.

### **Comment qualifieriez-vous la collaboration avec l'encadrement d'autres clubs ? Y a-t-il toujours unanimité ou aussi des divergences ?**

Je ne peux pas parler d'autres contextes mais seulement de la collaboration avec les autres services telle qu'elle se pratique à St-Gall. L'institutionnalisation s'est faite progressivement. Jusqu'à la fin de l'année dernière, la coordination était confiée à Fancoaching Suisse, un réseau réunissant six à huit fois par an



KEYSTONE/Alessandro della Valle

« Il faudrait toutefois établir sans ambiguïté si les engins sont utilisés quasiment comme une arme. »

(Photo : Fumigènes et feux lors de la finale de la Coupe 2022)

les services locaux. Il existe un concept-cadre, élaboré il y a des années par l'OFSPQ et les fédérations de football et de hockey sur glace, un document qui fait toujours référence. L'encadrement des supporters se fonde sur une communauté de valeurs en lesquelles on se reconnaît; sur ce point, l'unanimité est absolue. Pour autant, la mise en œuvre n'est pas homogène, il y a bien sûr des différences d'un club à l'autre, les virages sont structurés différemment selon les stades, le contexte politique varie. Nous sommes convenus de certains principes qui guident notre action, et l'on peut vraiment dire que, de la parole aux actes, il n'y a qu'un pas. Nous nous connaissons, les échanges

sont institutionnalisés. Et s'il faut tel ou tel éclaircissement, on sait qui appeler.

**Et les clubs de supporters, jouent-ils tous le jeu, ou certains se disent-ils : « L'encadrement, on s'en passe, on fait les choses comme bon nous semble » ?**

Les clubs de supporters comme il en existait autrefois n'existent presque plus, les groupes ont des structures plutôt informelles. Tout est très dynamique, perpétuellement en mutation. L'encadrement n'est qu'un acteur parmi d'autres, notre offre est à bien plaisir, nous n'avons aucun moyen de pression, aucune mesure contraignante. Les modalités de coopération avec le virage et les différents groupes sont renégociées

en permanence. De manière générale, nos relations sont basées sur une très grande confiance, elles sont professionnelles et constructives. Il nous faut des retours authentiques de la part des virages et les nôtres sont pris au sérieux par les virages.

**Y a-t-il des aspects problématiques ou des améliorations à apporter ?**

L'encadrement des supporters a une mission politique; à ce titre, il ne prend pas fin, car les choses continuent de bouger. De nouveaux jeunes arrivent, les plus âgés se retirent: nous sommes donc constamment en prise avec cette thématique. Et un virage de supporters n'est pas un phénomène à part dans la

société, il en fait partie. Ces deux dernières années, les virages des supporters ont subi l'impact de la pandémie comme l'ensemble de la société; certes, nous sommes sur la bonne voie et le cap est mis sur la stabilité, mais nous ne sommes pas à l'abri de revers et de nouveaux incidents. Notre travail, c'est aussi cela: rester vigilant et réceptif. Nous sommes en quelque sorte des sismographes captant l'air du temps, observant et anticipant les évolutions, avec cette interrogation: quels seront les prochains défis?

### **Un souhait, politiquement ?**

Il s'agit surtout de l'arbitrage: combien de moyens sont investis pour quel modèle? Le rapport est inégal entre la prévention et la répression, et la part allouée au travail préventif avec les virages des supporters reste très faible par rapport aux moyens répressifs. Sur ce plan, il existe tout un arsenal de textes législatifs, avec le concordat sur le hooliganisme, les mesures architectoniques, la surveillance, etc. En comparaison, on investit très peu dans le domaine de la prévention, et la volonté de le renforcer fait largement défaut.

### **Si vous aviez un souhait à formuler, quelles mesures mettriez-vous en place ?**

De mon point de vue, il est impératif que l'on reconnaisse la culture des supporters comme un phénomène social qui a sa raison d'être. Ce faisant, on reconsidérerait la situation en recherchant d'autres solutions. Il y a des parallèles avec l'animation de jeunesse ou le travail de proximité dans l'espace public: de nombreuses communes ont développé des systèmes incluant des éléments de prévention très modernes. Ce qui fait largement défaut dans le contexte des manifestations sportives, ce sont des instruments favorisant l'autorégulation et la responsabilité des supporters. Mieux intégrer les supporters permettrait de garantir le flux d'informations, car souvent – nous en avons fait l'expérience – les conflits naissent en raison d'une information

erronée ou déficiente. Dès lors qu'il s'agit uniquement de communication, les résultats préventifs sont à la clé avec relativement peu de moyens. Mais avant de pouvoir collaborer en toute confiance avec un virage, il faut beaucoup de travail en amont au jour le jour – je peux le dire, moi qui m'y consacre depuis dix ans.

### **C'est le lot de toutes les entreprises, ou presque: la plupart des problèmes proviennent d'une mauvaise communication ?**

À cette différence près que nous évoluons dans un contexte hautement émotionnel, celui du sport. Des milliers de personnes – très différentes – se déplacent chaque week-end: dès lors, mal communiquer a des répercussions bien plus grandes qu'à l'échelle d'une petite entreprise. En Angleterre, il existe de très bonnes études sur les dynamiques, les interventions – policières – et leurs conséquences pour les groupes de supporters. Les connaissances dont on dispose sont suffisantes pour améliorer le travail de prévention. Je souhaite donc clairement que l'on donne plus de poids à ces connaissances. Il faut cesser de se focaliser sur les problèmes, avec des virages de supporters uniquement considérés comme un risque et les supporters comme des auteurs de violence potentiels, et aborder les phénomènes d'un point de vue sociologique et psychologique: quelles sont les chances qu'offre une culture de supporters, comment peut-on la promouvoir? Comment et où peut-on travailler en partenariat? Comment accompagner au mieux ces groupements en déplacement sans porter atteinte à leur autonomie? À noter que très peu de supporters voient un intérêt dans le fait de céder au stress ou d'en découdre.

### **Y a-t-il un autre aspect important de votre travail que nous n'avons pas encore abordé ?**

Quand je parle de violence dans le cadre de manifestations sportives, j'entends

le recours à la violence physique. En matière de lutte contre l'usage d'engins pyrotechniques, la notion de violence a été continuellement diluée et étendue. C'est un problème. Aujourd'hui, selon le concordat sur le hooliganisme, même le fait d'emporter des engins est considéré comme un comportement violent. On a donc créé un appareil législatif destiné à punir les infractions, mais qu'on fait passer pour de la prévention. Avec pour résultat aussi de déformer la réalité concernant le nombre d'actes de violence effectivement commis. De plus, les fronts se sont durcis. Nous nous trouvons donc aujourd'hui dans une impasse dont il sera difficile de sortir si aucune des deux parties n'est prête à changer de position.

### **Quel est le point de vue juridique ?**

#### **Y a-t-il régulièrement des violations ? Avec quelle conséquence ?**

En dix ans, je n'ai moi-même jamais été témoin d'une blessure grave causée par des engins pyrotechniques. Quelqu'un a pu se brûler les doigts, mais pas de blessures graves. Il faudrait toutefois établir sans ambiguïté si les engins sont utilisés quasiment comme une arme, c'est-à-dire lancés, ou si un pétard est jeté devant les pieds d'un spectateur. Ces gestes sortent du cadre récréatif, de l'ambiance (pacifique) qu'on cherche à créer. Or, juridiquement, tous les cas sont appréhendés de la même manière. C'est une question de définition, un terrain sur lequel nous ne pouvons agir que de manière indirecte en tant que travailleurs sociaux. Nous reconnaissons l'appareil législatif, et en même temps, nous essayons de comprendre la culture des supporters. D'un point de vue socio-pédagogique, j'ai toutefois un problème avec l'interprétation unilatérale du droit concernant les engins pyrotechniques, car les motifs qui sous-tendent leur utilisation ne sont pas tous identiques.

*Monsieur Weber, un grand merci pour cet entretien !*

# Répression pénale du dopage et des mauvais traitements dans le sport : le revers de la médaille

Le sport et l'activité physique occupent une place importante dans notre quotidien et dans la société. Promesse de joies, d'expériences uniques et d'amitié, le sport permet aussi de cultiver des valeurs primordiales : la performance, l'esprit d'équipe et l'équité. Un tableau malheureusement trop souvent assombri par les révélations dont les médias se font l'écho. Cet article détaille les aspects d'ordre pénal.

le sport suisse», mis au point en collaboration avec les fédérations et l'OFSPPO, Swiss Olympic rappelle les comportements non tolérables.

Un autre outil central est créé : le service de signalement et d'enquête indépendant pour toute personne souhaitant déclarer un soupçon d'infraction aux statuts. Trois expertises ont conclu qu'un tel service indépendant, non affilié à une fédération, offrait aux athlètes une sécurité maximale. Après avoir reçu l'aval du Parlement du sport en novembre 2021, l'organisation nationale antidopage indépendante Antidoping Suisse devient le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la fondation Swiss Sport Integrity (SSI). La fondation est habilitée à enquêter sur des violations présumées en matière d'éthique et de dopage puis de les soumettre à la Chambre disciplinaire du sport suisse, chargée de les évaluer



©spotpoint74/123RF.COM

«Le service de signalement de Swiss Sport Integrity est à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent faire état d'éventuelles violations ou abus en matière de dopage ou d'éthique dans le sport.»

## Auteur

### Markus Pfisterer

lic. iur, directeur auprès de Swiss Cycling, membre pendant des années des comités de Plusport et de la fondation Swiss Paralympic. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, à la tête du service Violations de l'éthique auprès de Swiss Sport Integrity.



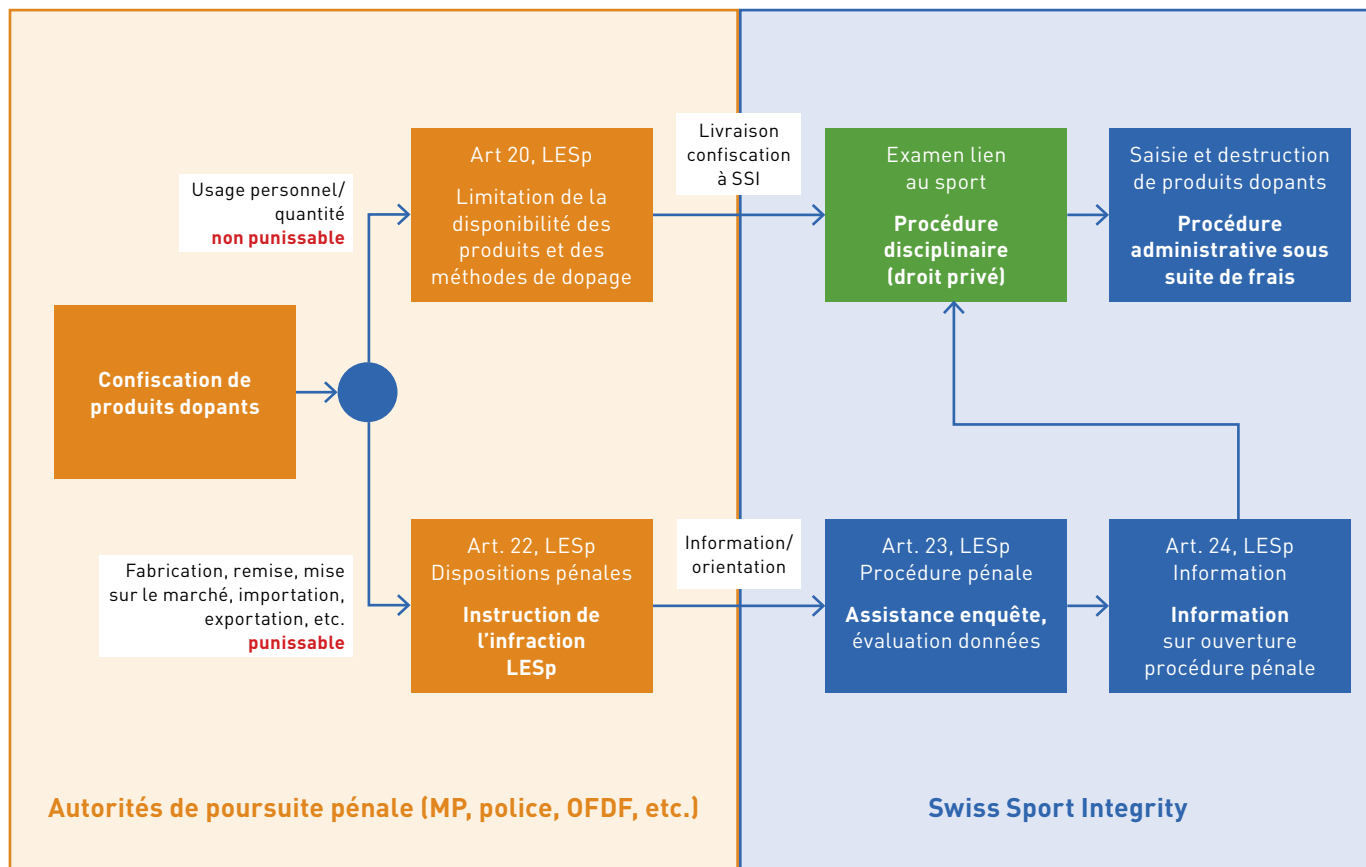
DR

À l'été et à l'automne 2020, une nouvelle fait le tour des médias : d'anciens athlètes d'élite de gymnastique rythmique sportive et de gymnastique artistique parlent des intimidations, humiliations et mauvais traitements dont elles ont été l'objet. Swiss Olympic, en collaboration avec l'OFSPPO, décide alors d'agir afin que les principes éthiques élémentaires soient respectés. Dans les «Statuts en matière d'éthique pour

et de prononcer des sanctions. Avec la création de cet organisme doté de compétences étendues, le sport suisse est un pionnier au niveau mondial.

## Rapports juridiques relevant du droit privé

Le cadre réglementaire pour un sport propre, fair-play et sûr est adossé à la législation suisse et au droit privé régissant le sport. Les principales



Procédure après la confiscation de produits dopants.

dispositions de droit privé sont les deux statuts de Swiss Olympic, l'un concernant l'éthique, l'autre le dopage.

Les «Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse» sont contraignants pour toutes les fédérations affiliées à Swiss Olympic et leurs organisations membres directes et indirectes. Ses dispositions s'appliquent donc à toutes les personnes ayant un emploi, une licence ou une affiliation auprès d'un club ou d'une fédération, ce indépendamment de leur niveau de performance sportive, de leur âge et de leur nationalité. L'article 2 des statuts énumère les quatre faits et actes qui sont considérés comme des infractions. Il s'agit des mauvais traitements, de l'abus de fonction, du comportement déloyal et ainsi que de l'incitation, la complicité et la tentative.

Le «Statut concernant le dopage» de Swiss Olympic est la transposition du Code mondial antidopage. Il définit les organes de lutte contre le dopage et

leurs compétences dans notre pays. Le Statut et les dispositions d'exécution y afférentes sont contraignants pour toutes les fédérations membres. Les règles antidopage s'appliquent donc à l'ensemble des sportifs et sportives licenciés par ou membres d'une fédération ou d'une association affiliée. Les règles antidopage s'appliquent également indépendamment du niveau de performance sportive, de l'âge et de la nationalité. L'article 2 du Statut énumère onze infractions considérées comme des violations des règles antidopage, notamment la possession et le trafic.

### Instruments de coopération

La législation suisse se fonde sur deux conventions internationales: la Convention du Conseil de l'Europe contre le dopage et la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. En droit suisse, l'article 68, al. 1, Cst. énonce que la Confédération en-

courage le sport, une disposition l'obligeant aussi à lutter contre ses dérives et, par conséquent, contre le dopage.

L'article 20 de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESp) a pour objectif de limiter la disponibilité des produits et méthodes de dopage et à en interdire l'importation et la possession. Les produits identifiés comme tels peuvent être confisqués par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières et par la police. Sont prohibés les produits énumérés dans l'annexe de l'ordonnance sur l'encouragement du sport (OESp). La loi s'applique indépendamment des activités sportives, et concerne aussi les non-sportifs. Il n'y a pas de limite quantitative, c'est-à-dire que, quel que soit leur nombre, l'importation et la possession de produits dopants sont interdites, mais néanmoins non punissables. Car, selon l'article 22 de la LESP, est punissable «quiconque, à des fins de dopage, fabrique, acquiert,

importe, exporte, fait transiter, procure, distribue, prescrit, met sur le marché, remet ou détient des produits visés à l'art. 19, al. 3, ou applique à des tiers des méthodes qui y sont visées». Dans les cas graves, une peine privative de liberté pouvant aller jusqu'à cinq ans est possible.

### Le rôle des autorités de poursuite pénale

Les autorités cantonales jouent un rôle central dans la lutte contre le dopage, puisque l'article 23, LESp stipule que la poursuite pénale est du ressort des cantons. Partant, les ministères publics et les autorités policières peuvent à tout moment faire appel à SSI pour des conseils et dans le cadre d'enquêtes. Au niveau national, SSI collabore avec la Police judiciaire fédérale (PJF) de l'Office fédéral de la police (fedpol). Sur mandat du Ministère public de la Confédération, la PJF mène des investigations dans les cas complexes et fournit des prestations de coordination et de soutien lors des enquêtes pénales du Ministère public de la Confédération et des instances cantonales ou étrangères.

Conformément à l'art. 24, LESp, les autorités judiciaires et de poursuite pénale sont tenues d'informer l'autorité compétente en matière de lutte contre le dopage, autrement dit Swiss Sport Integrity, des poursuites engagées pour infraction à l'art. 22, ainsi que de leurs décisions. La LESp a aussi permis de réglementer la collecte et l'échange de données entre les autorités et SSI. Par ailleurs, le traitement et l'échange de données personnelles sont l'objet des articles 33 et 34 de la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport (LSIS).

### Actes punissables concernant l'éthique

Le service de signalement de Swiss Sport Integrity est à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent faire état d'éventuelles violations ou abus en matière de dopage ou d'éthi-

que dans le sport. Les signalements peuvent également concerner des actes pénalement répréhensibles, par exemple des agressions sexuelles ou des coups et blessures. Lors d'un premier entretien, les personnes concernées sont informées des démarches envisageables et, le cas échéant, redirigées vers un service approprié pour une consultation approfondie et, si nécessaire, vers les autorités de poursuite pénale.

### Les défis en matière de poursuite pénale

Mener l'enquête sur des délits dans le sport est un défi, et ce à plus d'un titre. Les moyens à disposition étant limités, les enquêteurs de Swiss Sport Integrity en tant qu'employés d'une fondation de droit suisse doivent compter sur la coopération avec les autorités pénales cantonales pour obtenir des résultats probants dans la lutte contre le dopage. Car, nous l'avons dit précédemment, l'échange d'informations et de décisions avec SSI n'est pas seulement une obligation légale, elle est aussi d'une importance primordiale pour agir efficacement sur le terrain de la prévention.

Au quotidien, l'identification des substances dopantes interdites est une tâche épineuse. D'une part, les connaissances requises et la sensibilisation des corps de police et de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières font largement défaut. D'autre part, les produits trouvés lors de contrôles de personnes, de perquisitions ou d'opérations, n'ont souvent pas de mentions sur leurs composants, ou alors de façon incomplète ou erronée.

Par ailleurs, les produits dopants saisis dépassent rarement la quantité destinée à la consommation personnelle, ce qui n'est certes pas punissable en Suisse, mais interdit par le droit privé. La saisie sert donc tant à limiter la disponibilité des produits dopants qu'à constituer un moyen de preuve pour la procédure disciplinaire prise dans le sport à l'encontre de la personne concernée.

### Bonnes pratiques

La distinction entre un produit dopant et un médicament est souvent difficile à établir. Il existe cependant quelques petites astuces utiles pour opérer facilement une classification des produits dopants et vérifier leur légalité. Le guide de Swiss Sport Integrity destiné aux autorités de poursuite pénale explique les bases juridiques et fournit en outre une assistance et des conseils en matière d'intervention policière. Il permet de répondre à des questions telles que: Pourquoi les produits dopants peuvent-ils être confisqués dans tous les cas de figure? Que faut-il respecter lors des perquisitions? Comment les produits dopants et les méthodes interdites peuvent-ils être reconnus comme tels? En cas de questions ou de doutes, il est possible de s'adresser au service des enquêtes de Swiss Sport Integrity, par téléphone ou par e-mail.

Il convient, dès lors que des produits sont identifiés comme dopants puis confisqués, de respecter certaines consignes et compétences. La marchandise doit être envoyée à Swiss Sport Integrity avec le formulaire de notification ou le rapport de police. Les produits identifiés comme interdits seront détruits par Swiss Sport Integrity dans le cadre d'une procédure administrative, moyennant des frais.

### Informations pour les autorités de poursuite pénale : [www.sportintegrity.ch/fr/antidopage/droit/autorites](http://www.sportintegrity.ch/fr/antidopage/droit/autorites)

- Guide pour les autorités – détection de substances et de méthodes dopantes
- Fiche d'information saisie et destruction de produits dopants
- Formulaire de notification relatif à la confiscation et à la destruction de produits dopants
- Contact Service des enquêtes Swiss Sport Integrity

# Lutte contre le dopage : que fait la police ?

À la tête de la cellule d'enquête LUDO (contraction de Lutte contre le DOpage) depuis sa création, le commissaire Daniel-René Pasche nous relate son histoire, son fonctionnement ainsi que les enjeux auquel la police doit faire face pour lutter contre le dopage.

Les prémisses de la cellule d'enquête LUDO de la Police cantonale vaudoise remontent à 2007. Le commandant d'alors, Erich Lehmann, échange avec celui qui deviendra son successeur M. Jacques Antenen, à l'époque juge d'instruction cantonal. Tous deux s'interrogent sur les pratiques des sportifs en matière de dopage lors des compétitions sur sol vaudois et souhaiteraient investiguer leur ampleur.

Au départ, la Brigade des Stupéfiants (BStup) vaudoise est désignée pour suivre le phénomène. Puis, au détour d'une rencontre à laquelle je participe, naît l'idée de créer une cellule d'enquête spécialement dédiée à la problématique du dopage. Celle-ci devra être composée de policiers motivés et connaisseurs des milieux incriminés. Par la force des choses, la BStup cède rapidement la direction de ces enquêtes. C'est ainsi que la cellule LUDO voit le jour, faisant par la même occasion office de précurseur au sein des polices helvétiques.

Une première opération est mise en place pour suivre une course cycliste professionnelle traversant les cantons romands. La cellule peut alors y faire ses toutes premières constatations sur les pratiques en cours, notamment en fouillant les poubelles des hôtels où descendent les coureurs. Par la suite, nous ferons de même lors de plusieurs tournois de hockey internationaux et de certaines courses d'endurance en haute montagne. Le constat sera édifiant, mais sans surprise...

## Les activités de la cellule

La cellule d'enquête LUDO cible les infractions à la Loi fédérale sur les produits thérapeutiques (LPTh) et à la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESp). Elle s'appuie également sur la Loi cantonale sur la santé publique et participe notamment à la lutte contre la contrebande de médicaments en Suisse en collaboration avec l'Administration fédérale des Douanes. Elle a à ce sujet développé un large réseau auprès de divers acteurs de la lutte contre le dopage et la corruption dans le sport tant sur le plan

local qu'international. Enfin, la cellule vaudoise collabore avec des équipes de policiers et procureurs désignés des cantons de Fribourg, Valais, Berne, Neuchâtel et Jura.

Plus concrètement, les activités de LUDO se divisent en deux prérogatives distinctes, à savoir l'enquête et l'appui à d'autres entités de la Police cantonale vaudoise qui viendraient à être confrontées à des faits en lien avec sa spécialité. Ainsi, si des produits dopants sont saisis, par exemple lors d'une perquisition ou d'une intervention, une procédure spécifique est menée et la cellule est avertie. En fonction des cas, LUDO prêterait son expertise pour appuyer ses collègues ou ouvrirait une enquête en parallèle spécifiquement sur les faits présumés en lien avec le dopage.

## Les enjeux de santé publique de la lutte contre le dopage

Les enjeux réels sont doubles, les contrôles et les actions préventives doivent autant avoir lieu dans les domaines sportifs professionnels qu'amateurs. En effet, outre le dopage des athlètes professionnels qui toucherait 14 à 39% de ces derniers selon les études,<sup>1</sup> il faut savoir que la problématique n'épargne pas le sport amateur, le monde professionnel, les lieux de formation et même les prisons!

On estime ainsi que 3,3% de la population mondiale a déjà eu recours à des substances anabolisantes.<sup>2</sup> Le monde du travail et des études n'est pas non plus épargné par le phénomène. Un rapport établi par la caisse maladie allemande a mis en évidence que 5,5% de la population active du pays avait déjà eu recours à des médicaments pour améliorer ses performances au travail.<sup>3</sup>

### Auteur

**Daniel-René Pasche**

dirige depuis 2007 la cellule LUDO de la Police cantonale vaudoise à Lausanne. En 2017, il est aussi devenu chef de la brigade financière.



DR

1 De Hon, O., Kuipers, H., & van Bottenburg, M. (2015). Prevalence of doping use in elite sports: a review of numbers and methods. *Sports medicine*, 45(1), pp. 57-69.

2 Sagoe, D., Molde, H., Andreassen, C. S., Torsheim, T., & Pallesen, S. (2014). The global epidemiology of anabolic-androgenic steroid use: a meta-analysis and meta-regression analysis. *Annals of epidemiology*, 24(5), pp. 383-398.

3 DAK - Deutsche Angestellten-Krankenkasse (2015). Schwerpunktthema: «Update Doping am Arbeitsplatz»: pharmakologisches Neuroenhancement durch Erwerbstätige. *DAK-Gesundheitsreport 2015*, pp. 29-125.





« Chez les sportifs amateurs, le monde de la musculation, où la frontière entre passion et mise en danger de sa santé est parfois ténue, paraît être le plus touché par le dopage. »

Sur un plan sociétal, le simple fait qu'autant de gens se sentent obligés de prendre des médicaments pour améliorer leurs performances est préoccupant en soi. S'ajoutent à cela de réels dangers tant pour la santé de l'individu que pour celle de notre système de soins. Par exemple, celui qui connaît des problèmes de santé après s'être injecté sans supervision des stéroïdes se soignera chez son médecin de famille et passera par la même caisse maladie que tout un chacun. C'est donc l'ensemble de la société civile qui doit prendre en charge les coûts de cette dérive. La Suisse lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et l'usage des drogues dites «classiques» pour des raisons de santé publique, mais elle semble en retard en ce qui concerne le dopage.

### Sportifs amateurs et professionnels, même combat ?

Les principales différences entre les milieux professionnels et amateurs sont les moyens financiers à disposition ainsi que l'encadrement qui couvre la prise des produits. Ainsi, chez les professionnels, les techniques de dopage et de fraude se veulent toujours plus poussées afin de maximiser les performances tout en limitant les risques d'être testés positifs. Par ailleurs, chez les sportifs d'élite, le dopage dépasse bien souvent le comportement individuel, avec des équipes, des médecins, voire des organes de régulation nationaux complices des athlètes. Il semblerait à ce titre que la devise olympique : «Plus vite, plus haut et plus fort» soit parfois prise un peu trop au pied de la lettre...

Chez les sportifs amateurs, le monde de la musculation, où la frontière entre passion et mise en danger de sa santé est parfois ténue, paraît être le plus touché par cette pratique. C'est aussi là que les produits, comme les anabolisants, circulent le plus vite et le mieux entre les adeptes. Ceux-ci se livrant parfois à des trafics pour financer leurs propres consommations. Assez paradoxalement, le culturisme est aussi

l'un des sports dans lesquels les performances extraordinaires sont aussi les plus visibles et cela directement sur le corps des personnes qui le pratiquent, par exemple avec des prises de masse musculaire spectaculaires et/ou rapides.

### Quelles actions préventives mener ?

À l'instar de ce qui se fait en Suède et en Belgique, les autorités sanitaires cantonales pourraient dans un premier temps mettre en place un plan d'action complet en matière de prévention et de contrôles. Elles pourraient également procéder à des tests plus nombreux sur les personnes actives dans les sports présentant le plus de risque. Un travail au sein des organisations sportives serait également bienvenu avec par exemple la mise en place de séances

de sensibilisation obligatoires, surtout au sein des structures qui accueillent des jeunes. En parallèle, inclure les médecins et les caisses d'assurance dans les discussions sur cette problématique offrirait un poids supplémentaire à ces démarches.

Afin de pérenniser ces actions, il serait également pertinent, à terme, de légiférer pour pénaliser la consommation et la détention de produits dopants à l'instar de ce qui est appliqué aux produits stupéfiants. Un tel cadre légal pourrait ainsi s'inspirer et s'appuyer sur la politique des 4 piliers (répression – thérapie – prévention – réduction des risques) actuellement en vigueur en Suisse. En plus de l'aspect dissuasif, celui-ci permettrait, notamment, d'inciter les personnes détectées positives à suivre un traitement médical en vue d'un sevrage.



«Le simple fait qu'autant de gens se sentent obligés de prendre des médicaments pour améliorer leurs performances est préoccupant en soi.»



« Les bénéfices générés par le trucage peuvent servir à financer et à étendre les activités criminelles sur d'autres terrains, y compris le blanchiment d'argent. »

## Sportradar et sa lutte contre les formes modernes de manipulation des résultats sportifs

Sportradar AG, dont le siège est à Saint-Gall, est une société de services internationale dédiée au traitement de données pour le compte de médias sportifs, d'opérateurs de paris et de fédérations sportives nationales et internationales comme l'UEFA et le CIO. Son objectif est de détecter les manipulations de matchs et les paris irréguliers partout dans le monde, et de les poursuivre en collaboration avec les pouvoirs publics. Elle a de nombreux succès à son actif.

Le trucage des matchs – à savoir le fait d'organiser des manifestations sportives dans l'intention d'obtenir des ré-

sultats convenus d'avance – se pratique sous différentes formes depuis des siècles. Depuis que les paris existent,

des malfaiteurs tentent, individuellement ou en bande organisée, de compromettre l'intégrité des rencontres afin de réaliser des gains illégaux. Si le trucage des matchs n'est pas un phénomène nouveau, les récents développements à l'échelle mondiale ont clairement mis en évidence le danger que ces agissements recèlent pour le sport international.

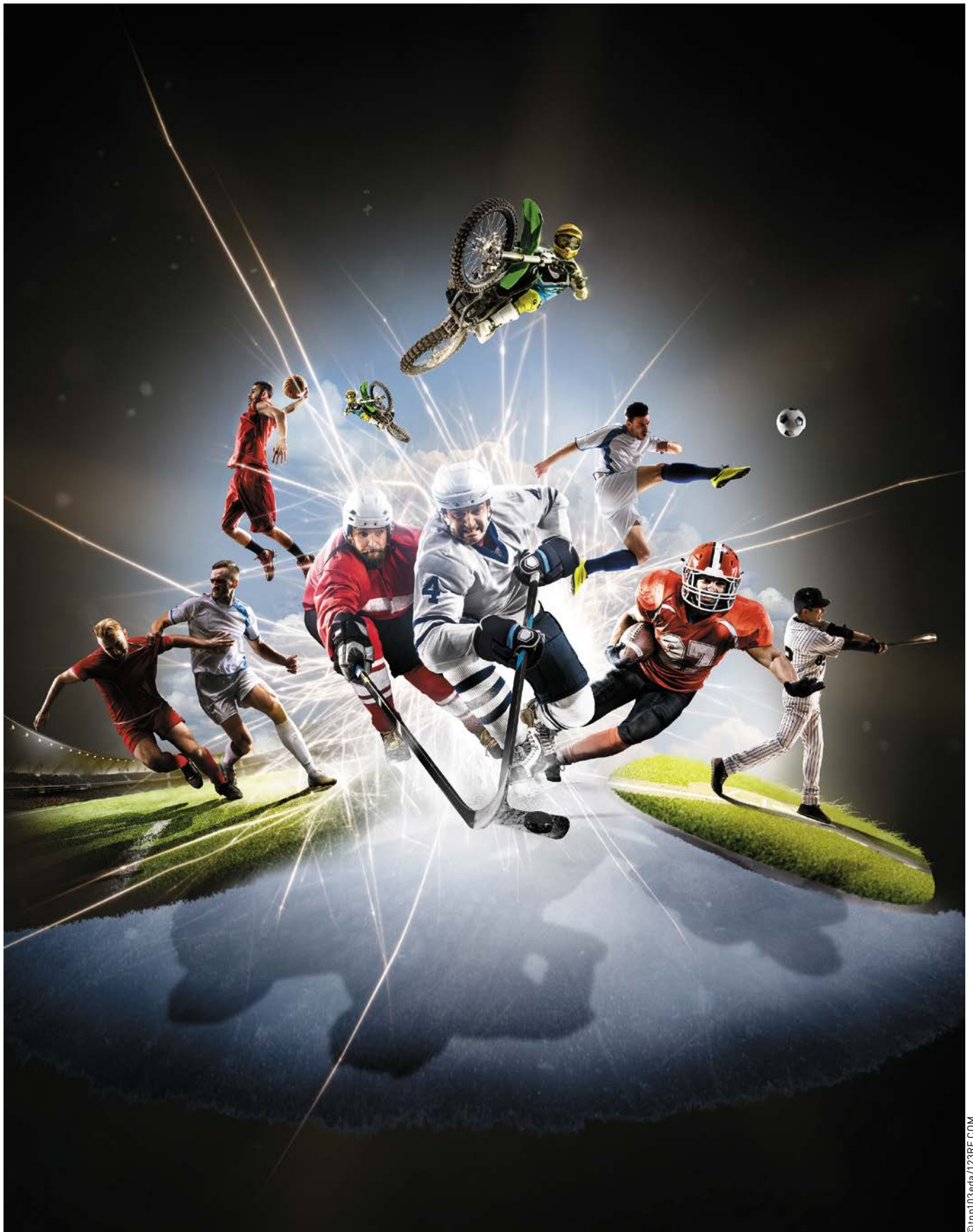
Ces deux dernières années, la pandémie de Covid-19 a mis à mal les finances des clubs, impactant notamment les salaires de leurs joueurs, entraîneurs, officiels et dirigeants. Placés dans une situation instable, de nombreux clubs et ligues sont plus enclins

### Auteur

#### Andreas Krannich

est directeur général du secteur Integrity Services de SPORT-RADAR GROUP, basé à Munich.





« Rares sont les affaires de corruption dans le sport qui ne dépassent pas le cadre local ou régional, d'où l'extrême utilité de notre connaissance de l'ensemble de cet « écosystème ». »

à se prêter aux manipulations, et de compenser de cette façon leur manque à gagner. Cette instabilité favorise aussi l'infiltration par des groupes criminels organisés, car les moyens manquent pour effectuer un contrôle préalable efficace des sponsors et investisseurs potentiels. En effet, sous couvert de sponsoring et d'investissement, les groupes criminels peuvent profiter de leur mainmise sur les finances des organisations sportives pour opérer le transfert de joueurs et de fonctionnaires corrompus dans le but de truquer des matches.

L'évolution technologique de ces dernières années a également modifié le mode opératoire des fraudeurs. Ainsi, l'accès aux sportifs et aux joueurs que procurent les médias sociaux est plus facile et plus direct, ce qui facilite les contacts illégaux et augmente d'autant le risque de manipulation des matches, vu que les sportifs sont de plus en plus exposés aux tentatives d'approche des manipulateurs.

### Le rôle de Sportradar

Sportradar Integrity Services existe depuis 2004. Nous avons commencé par surveiller les paris sportifs, ce qui reste d'ailleurs notre cœur de métier. Leader du marché, le dispositif que nous avons mis au point, Universal Fraud Detection System (UFDS), permet de détecter les activités de paris suspectes pour le compte de plus de 130 partenaires sportifs à l'échelle mondiale, dont la FIFA, la NBA, l'ITF et le CIO. Au fil des années, nous avons élargi le spectre de nos activités, avec un secteur dédié à l'éducation et à la prévention proposant des ateliers et des webinaires destinés aux sportifs et aux officiels, afin de les sensibiliser aux dangers de la manipulation de match et à leurs responsabilités.

Autre volet de nos activités, les services de renseignement et d'enquête (*Intelligence & Investigation Services – I&I*) se font fort d'identifier et d'enquêter sur les manquements à l'intégrité et de recueillir des preuves pour faire

avancer les enquêtes internes et pénales dans le domaine du sport. Depuis peu, nous menons aussi des actions en matière de lutte contre le dopage et soutenons nos partenaires en leur fournissant une aide logistique et des services de renseignement.

À ce jour, nous avons découvert et signalé plus de 7000 matches truqués dans le but d'effectuer des paris irréguliers, et nos rapports ont permis de prononcer 538 sanctions internes au sport et 50 condamnations pénales dans le monde entier. Un beau succès, certes, mais la tâche est encore immense.

### Que se passe-t-il lorsque les faits sont établis ?

Après que les éléments de suspicion sont réunis, il importe d'y donner suite. Il est souvent frustrant de voir que de nombreux cas ne sont pas vraiment résolus. Nous avons les meilleures chances d'aboutir lorsque les autorités policières sont impliquées dès le début et collaborent avec nos partenaires sportifs et nous-mêmes pour recueillir des preuves. C'est pourquoi nous travaillons avec un certain nombre d'agences gouvernementales et d'autorités de poursuite pénale, dont Interpol, Europol, la police autrichienne et la police fédérale brésilienne, qui toutes ont resserré leurs liens avec Sportradar afin de mieux observer et reconstituer les agissements des fraudeurs dans le monde entier.

Les meilleurs résultats que nous avons à notre actif sont l'aboutissement d'une étroite collaboration entre toutes les parties prenantes, collaboration sur laquelle les autorités de poursuite pénale peuvent s'appuyer. Malheureusement, les autorités de police n'ont souvent pas les ressources financières nécessaires pour s'attaquer au problème des matches truqués. Nous espérons toutefois que Sportradar pourra les aider à relever ce défi à long terme, car les délits financiers (la manipulation des résultats sportifs en est un) vont souvent de pair avec des infrac-

tions lourdes relevant de la criminalité organisée : en effet, les bénéfices générés par le trucage peuvent servir à financer et à étendre les activités criminelles sur d'autres terrains, y compris le blanchiment d'argent. Il ne faut donc pas sous-estimer la menace que ces agissements font peser sur la société. Les sanctions pénales sont le moyen de dissuasion le plus puissant contre le trucage des rencontres sportives. Car savoir que la participation à des manipulations peut se traduire par une peine privative de liberté contribue à en réduire l'attrait et à ne plus en faire une activité à faible risque, synonyme d'enrichissement facile.

### Comblent les lacunes en matière d'information

Ce milieu en constante évolution est un défi de taille pour les autorités de poursuite pénale. Il est donc primordial d'instaurer un échange régulier d'informations entre les autorités de poursuite pénale, les opérateurs de paris et les fédérations sportives. Le caractère supranational du sport mondial – les joueurs corrompus changent souvent de pays – complique aussi la tâche des enquêteurs. Forte des relations qu'elle entretient avec d'autres organisations et de ses connaissances approfondies sur les ententes à l'échelle internationale concernant les résultats des rencontres, l'équipe I&I de Sportradar est idéalement placée pour aider les autorités policières à recueillir les informations nécessaires à la conduite efficace des enquêtes sur les matches truqués et autres délits sportifs. Par exemple, I&I a depuis des années un accord avec la police fédérale autrichienne (AFP), accord étendu aux enquêtes antidopage en avril 2022.

Ce partenariat a considérablement facilité les enquêtes sur les matches truqués. À la fin 2021, l'AFP a ainsi pu, avec le concours d'I&I, ouvrir une enquête impliquant plusieurs clubs de la 3<sup>e</sup> division autrichienne de football. Selon les comptes rendus des médias, les renseignements récoltés

par Sportradar sur le marché des paris asiatiques ont été de la première importance pour cerner les risques pesant sur l'intégrité du football autrichien. En effet, les paris en ligne effectués en Asie par les criminels se prêtent aux manipulations car l'anonymat y est plus grand et les montants autorisés pour les mises plus élevés. En mars 2022, la coopération entre I&I, l'AFP et la Fédération autrichienne de football (ÖFB) a abouti au démantèlement d'un syndicat international du crime au terme d'une action ayant nécessité des descentes de police, des arrestations et des sanctions. Les footballeurs concernés ont été identifiés comme étant Robert Bencun, Ratko Buljic, Dejan Cosic, Milos Gicic, Bartolomej Kuru, Marjan Markic, Dejan Nesovic, Philip Petermann et Andrew Strapajevic.

Autre exemple de coopération réussie: la surveillance des paris pour soutenir les enquêtes policières sur les matchs truqués au Portugal. Entre 2014 et 2016, plusieurs matchs de 2<sup>e</sup> division ont été suspectés d'être frauduleux et signalés à la Fédération portugaise de football (FPF). Avec l'aide de Sportradar, informé par la FPF, la police a pu mettre au jour des activités de paris irrégulières émanant de bookmakers asiatiques et aussi découvert, grâce aux services de renseignement, des liens avec des syndicats malaisiens pariant sur ces matches. En mai 2016, les efforts conjoints ont permis de procéder à l'arrestation de quinze joueurs et officiels soupçonnés de corruption et de trafic d'influence. Au terme du procès qui s'est tenu à partir de février 2018, le tribunal a retenu contre cinq personnes le chef d'accusation de manipulation de résultats sportifs et prononcé contre elles des peines privatives de liberté. Les autres accusés, dont Abel Silva, un ancien joueur de Benfica, et 19 autres inculpés, dont plusieurs joueurs, ont été condamnés à des peines avec sursis et reconnus coupables d'avoir truqué des matches. Le club Leixões S.C. a également été confondu pour corruption active et

exclu des compétitions pendant deux ans, sur décision du tribunal pénal central de Lisbonne.

Ces deux cas – survenus dans deux pays différents – illustrent bien qu'en coopérant étroitement et en se portant assistance mutuelle, les différentes parties prenantes comblent les lacunes en matière d'information.

### Perspectives

Notre force consiste à pouvoir définir dès le début les éléments sur lesquels l'enquête devra se concentrer, car nos données nous permettent de savoir quels matches ont été truqués. Nous savons également quels joueurs, fonctionnaires et collaborateurs y sont impliqués. Retracer le parcours de ces personnes, observer leurs faits et gestes sur le terrain et faire des recoupements avec les informations provenant de sources en libre accès peut contribuer à élargir le terrain de l'investigation et à dresser une liste de plus en plus ciblée de *persons of interest* sur lesquelles la police peut dès lors se concentrer. Les ressources uniques dont nous disposons et la structure de nos services nous permettent de placer les enquêtes pénales ou internes au sport dans un contexte, tant sur le plan chronologique qu'à l'échelle supranationale. Rares sont les affaires de corruption dans le sport qui ne dépassent pas le cadre local ou régional, d'où l'extrême utilité de notre connaissance de l'ensemble de cet «écosystème».

Notre objectif n'est pas de faire concurrence aux autres parties prenantes, mais de mettre à leur service notre expérience et notre expertise, afin que la police et les autres organismes chargés de veiller à l'intégrité des compétitions sportives puissent en tirer le meilleur parti dans leurs domaines de compétence lors des enquêtes. En profitent au bout du compte tous ceux qui luttent contre la menace que représentent les matchs arrangés et toute forme de corruption dans le sport.

## Mutations intervenues dans la commission spéciale

Bruno Metzger, chef de l'unité Conseil en sécurité de la Police cantonale saint-galloise et membre de longue date de la Commission spéciale PSC, a quitté ses fonctions à la fin mars 2022 pour prendre une retraite bien méritée. La PSC adresse ses chaleureux remerciements à Bruno pour la collaboration professionnelle et collégiale qui a prévalu toutes ces années et lui souhaite le meilleur pour cette nouvelle étape de sa vie. La dernière séance de la commission a été l'occasion de souhaiter la bienvenue à son successeur, **Marcel Trinkler**, chef du Service prévention de la Police cantonale des Grisons, qui représentera désormais le concordat Suisse orientale. La PSC se félicite de cette nouvelle collaboration !



Marcel Trinkler

L'heure de la retraite a aussi sonné pour Jean-Philippe Brandt de la Police cantonale genevoise. C'est **Joanna Matta**, cheffe Communication et prévention, issue du même corps de police, qui lui succédera au sein de la commission. Cordiale bienvenue à elle !



Joanna Matta

## Rester sportif !

Interrogés sur le fait que les JO auxquels ils se rendent ont lieu dans un pays totalitaire, les sportifs déclarent souvent ne pas avoir d'opinion à ce sujet, eux-mêmes étant au fond complètement apolitiques. Le sport serait d'ailleurs apolitique. Il se peut, bien sûr, que ces personnes n'aient pas d'avis sur la question. Mais elles ne peuvent pas dire que le sport est apolitique, car c'est tout le contraire.

Le sport a été inventé afin de pouvoir entrer en compétition, sans qu'infliger des blessures graves ou la mort n'en soit l'objectif ou ne soit cautionné. C'est là que réside la différence entre les joutes sportives et les combats de gladiateurs, ou les guerres. Cette idée est à elle seule un grand acte de civilisation : accepter qu'il soit dans la nature humaine de se mesurer sans relâche aux autres et de vouloir les battre, tout en trouvant le moyen de ne pas remettre en question leur droit à l'existence ni l'objectif de maintien de la paix.

L'un de ces moyens est le *jeu* : dès lors qu'il joue, l'être humain pénètre dans une autre réalité, y évoluant comme un enfant et sans user de violence, une réalité qui, tant qu'il joue, le libère de la dure réalité de devoir assurer son existence et le gratifie au passage de sensations de bonheur sans conséquences néfastes pour les parties en présence – à condition toutefois qu'il n'oublie pas chemin faisant de subvenir à ses besoins et qu'il devienne un *joueur*... Ou alors : il devient carrément un *joueur professionnel* et fait de ses voyages dans les mondes parallèles de l'enfance un moyen exquis d'assurer son existence matérielle ! Quoi qu'il en soit : le sport est par essence un jeu.

S'y ajoute la question du *fair play*, autrement dit, de l'*esprit sportif*. Le sportif est tenu de pratiquer le *fair play* en s'engageant volontairement à respecter les règles, à *jouer le jeu*, comme on dit. S'il gagne, il ne fait pas le crâneur, s'il perd, il accepte sa défaite et félicite le vainqueur. À noter que le sport suppose une répartition équitable des forces de façon que l'on ne devine pas d'emblée qui sera le vainqueur. Ça ne serait pas sportif. D'ailleurs, on parle de compétition, de course ou de concours, signifiant bien que tout n'est pas acquis d'avance. Dans une guerre, il peut arriver que celui qui était donné gagnant finisse par ne pas gagner, mais les chemins qui y mènent ne sont pas sportifs, toujours jonchés qu'ils sont de morts et de ruines. Le sport, par essence, est équitable et pacifique.

Si la paix est un des buts de la politique, le sport est hautement politique. C'est d'ailleurs son caractère politique qui

fait de lui l'objet de tant de convoitises. Quand se tiennent les Jeux Olympiques ou un championnat du monde, la paix et le respect mutuel sont de mise, et l'ordre doit régner dans le monde. Oui ? Vraiment ? N'a-t-on pas attendu patiemment que le dernier canon à neige se taise en Chine pour faire retentir les premiers bruits de bottes en Ukraine ? N'est-ce pas une parfaite illustration de ce qu'on appelle la «trêve olympique» ?

Lorsque les participants à un show de télé-réalité s'enquêtent mutuellement de ce qui les intéresse, nombreux sont ceux qui disent «le sport», en pensant à leur studio de fitness. Faisant fi des éléments ludiques et propres à forger le caractère, ces personnes réduisent la notion de sport à celle de l'apparence. Or le sport est consubstantiel de la saine compétition, non pas de la forme physique. Sinon, le jeu d'échecs ne serait pas une discipline sportive, une petite nature n'aurait aucune chance, alors qu'un colosse les aurait toutes. Le vrai sportif ou la vraie sportive peut se fier de son apparence.

Autre exemple de confusion à propos du sport : les hooligans qui assiègent les stades pour y rechercher et y répandre la violence, alors que celle-ci devrait précisément être sublimée par la performance sportive que se livrent leurs équipes sur le terrain. Quant à ceux qui soudoient les arbitres, ils sont tout aussi peu sportifs que les arbitres qui se laissent soudoyer. De même, il serait abusif de profiter cyniquement de l'endurance acquise par de jeunes athlètes entraînés dans un esprit sportif pour en faire une fois de plus de jeunes soldats.

Parler de criminalité dans le sport – comme nous le faisons dans le présent numéro – relève au fond du paradoxe, car le sport est à l'origine une idée conçue pour *contrer la criminalité*. Doit-on vraiment s'étonner qu'aujourd'hui le sport bénéficie d'une telle aura auprès des criminels ? Winston Churchill, qui aurait lancé «*No sports!*» alors qu'on l'interrogeait sur le secret de sa longue vie pourtant jalonnée d'alcools forts et de cigares, fut dans ses jeunes années un homme remarquablement sportif. Sa réaction, à un âge avancé, est d'ailleurs très sportive, celle d'un homme qui fait preuve d'humour. Face à un sport aujourd'hui mis à mal, pris en otage, miné et abîmé, il nous reste l'esprit sportif pour lutter sans violence mais avec équité, courage et endurance contre ses dérives.

Volker Wienecke

Contact : [redaktion@skppsc.ch](mailto:redaktion@skppsc.ch)

### Nouveau dépliant

#### Les cryptomonnaies – Comment fonctionnent-elles, et quels sont les risques ?

De plus en plus de personnes envisagent de placer une partie de leurs avoirs en cryptomonnaies. S'il existe désormais d'innombrables monnaies virtuelles, peu de gens en comprennent le fonctionnement. Le nouveau guide « Les cryptomonnaies – Comment fonctionnent-elles, et quels sont les risques ? » explique de façon compréhensible à quoi il faut prendre garde avant d'investir et d'utiliser les cryptomonnaies, sur quelle technologie elles se basent et comment prendre ses responsabilités pour son portefeuille. Le dépliant a été mis au point avec l'aimable collaboration d'EBAS (« eBanking – en toute sécurité ! »).



[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch) → Téléchargements → Brochures + dépliants

#### Compléments à la campagne contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée

La campagne sur Internet à l'enseigne de « T'es un homme, Tom ? » bat son plein. Cette initiative contre la prostitution forcée et la traite des êtres humains en Suisse s'adresse directement aux consommateurs de prestations sexuelles tarifées. À cette occasion, la PSC a réalisé quatre cartes postales reproduisant les quatre slogans des bannières qui s'affichent sur Internet. Ces cartes de visite destinées aux personnes travaillant en première ligne sont conçues pour être distribuées aux clients dans les lieux de rencontre.



# SKPPSC

Prévention Suisse de la Criminalité  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
Case postale  
CH-3001 Berne

[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)

